



L'an deux mil vingt-quatre, les deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du trente mai deux mil vingt-quatre, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le vingt-six septembre deux mil vingt-quatre.

Présents : Sylvain CLEMENT, Marie-Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Eric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN, Frédéric BERNABLE.

Absents : Fernand CLAISSE donne pouvoir à Sylvain CLEMENT, Albertina MEIRE donne pouvoir à Séverine FLAMENT.

Absent non excusé : Franck DENISE

Soit : 20 présents, 2 absents avec pouvoir et 1 absent sans pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Marie-Gaëtane DANION.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2024-10-02/08 Cadrage Semaine du goût

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission Développement économique, Commerce et Artisanat pilotée par Monsieur Olivier FRANCKE propose de renouveler le dispositif d'accompagnement et de soutien à l'économie locale nommée « Semaine du goût » lancé en 2023.

Corollaire de la semaine commerciale destinée aux commerçants et artisans, la semaine du goût propose un soutien aux restaurateurs et restauration ambulante.

Les modalités opérationnelles sont proposées de la manière suivante :

- Évènement annuel chaque mois d'octobre, du 14 au 20 octobre en 2024,
- Bulletin de participation à destination de tous les foyers pontamarcquois remis avec le flash info de septembre,
- Participation sur inscription par dépôt du bulletin renseigné à l'accueil de la Mairie durant la semaine dite « semaine du goût »,
- À l'issue, deux urnes sont constituées : une urne comprenant les bulletins de participation et une urne comprenant 2 bons de 30 euros par restaurateur affilié à l'action. Sont tirés simultanément un bulletin de participant et un bon de 30 euros par gagnant,
- Sont tirés deux bulletins de participation par professionnel participant,
- Budget = 60 euros par commerce de bouche souhaitant être affilié à l'action,

- Le montant du bon viendra en déduction des consommations du porteur auprès de l'établissement concerné,
- La participation de la commune sera versée directement au professionnel sur présentation du bon portant la mention « consommé » accompagné de la date.

Pour 2024, après attache prise par la commission, 12 professionnels (commerçants ambulants et restaurateurs) sont intéressés par cet événement. Le budget 2024 compterait donc 24 gagnants si tous les professionnels maintiennent leur participation.

Par cette démarche, la commission souhaite compléter le soutien de la commune aux commerçants locaux.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

En conséquence, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Entériner cette proposition d'événement commercial proposé par la commission ad hoc ;
- Valider les modalités opérationnelles et le budget alloué sous réserve des disponibilités budgétaires ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les dispositions de la présente délibération.

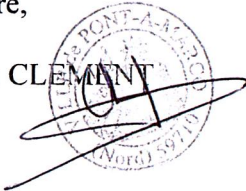
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 03/10/2024,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Marie-Gaëtan DANION

